

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

**TENUE À L'HÔTEL LOEWS LE CONCORDE
1225, COURS DU GÉNÉRAL-DE MONTCALM
SALLE LEDUC FORTIN
QUÉBEC, QUÉBEC**

LE 30 JANVIER 2003

Adopté tel que rédigé à la séance du Conseil du 20 mars 2003

Présences : Monsieur Laurent McCutcheon, président

M^e Marie Beaudoin
M^e Micheline Bélanger
M^e Gérald Bernard
M^e Monique Corbeil
M^e France Desjardins
Monsieur Joseph Gabay
M^e Hélène Gouin
Madame Anne-Marie Lemieux
M^e Gaétan Lemoyne
M^e Louis Morin
M^e Andrée St-Georges

M^e Francine Fortin-Lacroix, secrétaire
M^e Sophie Vaillancourt, adjointe au président
M^e Sylvie Gosselin, avocate

Absences : M^e Laurence Demers
Madame Line-Sylvie Perron
Monsieur Jeannot Richard

Secrétaire Conseil de la justice administrative	Date : Le 30 janvier 2003	Page : 1
--	----------------------------------	-----------------

1.1 Ouverture de la séance, mot de bienvenue et présentations

En raison de la nouvelle composition du Conseil, monsieur Laurent McCutcheon, président, invite les membres à se présenter.

Il rappelle que le ministre de la Justice a accepté de réviser la composition du Conseil. Elle permet maintenant aux quatre présidents des tribunaux relevant de la compétence du Conseil ainsi qu'à un membre de chacun de ces tribunaux d'y siéger.

Il indique que seuls deux représentants des citoyens n'ont pas encore été nommés.

Il remercie M^{es} Michel Brisson, Charles Gosselin et Odette Laverdière pour leur engagement et leur contribution au cours des années de leur mandat.

Il souligne également la qualité des travaux accomplis par M^e Michèle Juteau à la permanence du Conseil. Depuis le départ de M^e Juteau, M^e Sophie Vaillancourt a pris la relève à ce poste et s'est adjointe les services de M^e Sylvie Gosselin.

1.2 Assermentation des nouveaux membres

M^{es} Micheline Bélanger, présidente de la Commission des lésions professionnelles, France Desjardins, présidente de la Régie du logement et Louis Morin, président de la Commission des relations du travail prêtent serment devant monsieur Laurent McCutcheon, président du Conseil.

Monsieur McCutcheon reçoit ensuite le serment de M^{es} Marie Beaudoin, Gérald Bernard et Hélène Gouin, nommés membres du Conseil pour un mandat de trois ans par le décret numéro 1512-2002 du 18 décembre 2002, et de M^e Andrée St-Georges, nommée membre du Conseil pour un mandat de trois ans par le décret numéro 56-2003 du 22 janvier 2003.

1.3 Adoption de l'ordre du jour de la séance publique

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par M^e Gérald Bernard, l'ordre du jour de la séance publique du Conseil est adopté.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance publique du 11 avril 2002

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par monsieur Joseph Gabay, le procès-verbal de la séance publique du 11 avril 2002 est adopté.

Monsieur McCutcheon mentionne que la nouvelle liste des ministères, des organismes et des autorités établies en vertu de l'article 178 de la *Loi sur la justice administrative* a été publiée dans la Gazette officielle du Québec, le 4 mai 2002.

1.5 Présentation des modifications de juin 2002 à la Loi sur la justice administrative

M^e Sophie Vaillancourt présente les principales modifications apportées à la *Loi sur la justice administrative*, notamment celles relatives à la composition du Conseil et à la procédure de traitement des plaintes.

1.6 Brève présentation de la Commission des relations du travail par le président de la Commission, M^e Louis Morin

M^e Louis Morin présente la Commission des relations du travail, laquelle a été mise en place le 25 novembre 2002. Il fait état des responsabilités assumées par cette instance, de ses pouvoirs et du rôle exercé par les commissaires et les agents de relations du travail.

Monsieur Laurent McCutcheon indique que les membres du Conseil pourront éventuellement bénéficier d'une session de formation en matière de relations du travail.

1.7 Sujets d'information

M^e Sophie Vaillancourt présente les différents documents composant la pochette préparée à l'intention des membres du Conseil.

Elle dépose le Rapport annuel de gestion 2001-2002. Les membres du Conseil prennent acte du dépôt dudit rapport.

M^e France Desjardins mentionne que le nouveau *Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement* a été publié dans la Gazette officielle du Québec en juin 2002 et est entré en vigueur le 7 novembre 2002.

Selon l'article 200 de la *Loi sur la justice administrative*, le ministre de la Justice doit, au plus tard le 1^{er} avril 2003, faire au gouvernement un rapport sur la mise en œuvre de la loi et sur l'opportunité de la modifier. À cet égard, monsieur McCutcheon indique que les représentants du ministère de la Justice transmettront sous peu, pour commentaires, leur rapport préliminaire concernant le Conseil.

1.8 Proposition de mise à jour des Règles de régie interne du Conseil concernant le quorum

Après discussion, les articles 11 et 19 des Règles de régie interne sont modifiés.

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par M^e Gérald Bernard, les modifications apportées aux Règles de régie interne du Conseil sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

Les Règles de régie interne, telles que modifiées, sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

1.9 Proposition de mise à jour des Règles sur le traitement des plaintes

Après discussion, les articles 3, 7, 11, 17 et 34 des Règles sur le traitement des plaintes sont modifiés.

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, les modifications apportées aux Règles sur le traitement des plaintes sont adoptées à l'unanimité par les membres du Conseil.

Les Règles sur le traitement des plaintes, telles que modifiées, sont jointes en annexe du présent procès-verbal.

1.10 Adoption du Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec

Présentation par M^e Gaétan Lemoyne, président du Tribunal, des résultats de la consultation des membres, vice-présidents et président du TAQ.

Pour donner suite à la résolution adoptée par le Conseil le 11 avril 2002, M^e Gaétan Lemoyne indique qu'il a procédé à la consultation des membres et des vice-présidents du Tribunal sur la nouvelle version de l'article 19 du Code de déontologie.

Cette consultation s'est effectuée le 13 juin 2002 dans le cadre de l'assemblée annuelle des membres à laquelle participaient les vice-présidents. Ceux-ci se sont déclarés majoritairement en accord avec le texte de l'article 19 tel qu'adopté par le Conseil à la séance du 11 avril 2002.

Dans sa lettre du 17 juin 2002, M^e Lemoyne a informé le président du Conseil des résultats de cette consultation.

Adoption du texte du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* dans sa version française et sa version anglaise.

Monsieur Laurent McCutcheon, appuyé par M^e Hélène Gouin, propose ce qui suit :

CONSIDÉRANT le deuxième paragraphe de l'article 177 de la *Loi sur la justice administrative* (L.R.Q., chapitre J-3) qui attribue au Conseil la fonction d'édicter le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'article 180 de cette loi qui exige la consultation du président, des vice-présidents et des membres du Tribunal administratif du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 181 qui précise l'étendue du pouvoir réglementaire du Conseil ;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance des 18 et 19 avril 2001, après avoir procédé à la consultation requise par la loi, le Conseil a adopté à l'unanimité le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* ;

CONSIDÉRANT que le 26 avril 2001, le Code a été transmis au ministre de la Justice afin d'obtenir l'approbation du gouvernement ;

CONSIDÉRANT les commentaires du contentieux du ministère de la Justice relativement à la légalité de l'article 19 du Code ;

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 11 avril 2002, le Conseil a résolu de modifier le texte de l'article 19 du *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* et de confier au président du Tribunal le mandat de procéder de nouveau à la consultation requise par la loi ;

CONSIDÉRANT le rapport de consultation transmis par le président du Tribunal administratif du Québec le 17 juin 2002 à l'effet que les membres sont majoritairement en accord avec le nouveau texte de l'article 19 du Code ;

Il est résolu que le *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* soit adopté, dans sa version française ainsi que dans sa version anglaise.

Cette résolution est adoptée de façon unanime par les membres du Conseil.

Le règlement, tel qu'adopté dans sa version française ainsi que dans sa version anglaise, est joint en annexe du présent procès-verbal.

1.11 Rapport du comité ad hoc sur la journée de formation : présentation par M^e Odette Laverdière, présidente du comité

M^e Odette Laverdière rappelle que le colloque coïncide avec les cinq ans d'existence du Conseil et qu'il s'agit d'un événement majeur.

Il portera sur la déontologie et visera à donner des outils aux juges administratifs afin de les aider à accroître la confiance du public dans la justice administrative. Il se tiendra le 1^{er} mai 2003 à l'Hôtel Renaissance à Montréal.

M^e Laverdière présente le programme du colloque et les panélistes des différents ateliers.

Elle indique que les inscriptions doivent se faire au sein des quatre tribunaux concernés par l'événement.

1.12 Nouveau calendrier des séances et lieux des séances

Les prochaines séances se tiendront les :

20 mars 2003 à Québec
12 juin 2003 à Québec
17 septembre 2003 à Québec

1.13 Varia

Il n'y a aucun item à cette rubrique.

Fin de la séance publique à 11 h 20.

En raison de la résolution adoptée le 29 avril 1999, les membres du Conseil siègent à huis clos pour l'adoption du procès-verbal de la portion à huis clos de la séance du 11 avril 2002 et l'examen des plaintes.

Résultat de la séance à huis clos :

Sur la proposition de M^e Monique Corbeil, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, l'ordre du jour de la séance tenue à huis clos est adopté.

Sur la proposition de M^e Gaétan Lemoyne, appuyée par madame Anne-Marie Lemieux, le procès-verbal de la portion tenue à huis clos lors de la séance du 11 avril 2002 est adopté.

État des dossiers de plaintes

Il y a actuellement 31 plaintes pour lesquelles un dossier est ouvert.

Les dossiers n^{os} 67, 76, 80, 84 à 96 seront examinés à la présente séance.

Les autres dossiers ouverts en 2002, soit les dossiers n^{os} 97 à 104, seront examinés à la prochaine séance.

Les dossiers n^{os} 105 à 112 ont été ouverts depuis le début de l'année 2003.

Examen des plaintes des dossiers n^{os} 67, 76, 80, 84 à 96

Quatorze plaintes sont déclarées irrecevables au sens de l'article 185 de la *Loi sur la justice administrative* pour les motifs énoncés aux décisions.

Dans un dossier, un membre du Conseil est désigné pour recueillir des explications de la personne qui fait l'objet de la plainte et, si nécessaire, des renseignements auprès de témoins ainsi que d'un procureur.

Dans un autre dossier, une copie de l'enregistrement sonore de l'audience faisant l'objet de la plainte sera transmise à chacun des membres du Conseil.

Fin de la séance à huis clos à 16 h 15.

La secrétaire du Conseil,

Francine Fortin-Lacroix, avocate